

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du **04 avril 2024**, le Président de la Communauté de communes du Sud Avesnois a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes du Sud Avesnois qui se déroulera pendant **une durée de 32 jours consécutifs** du :

27 mai 2024 à partir de 9h00 au 27 juin 2024 inclus à 17h00

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Sud Avesnois a été engagée pour définir un projet de territoire adapté aux enjeux spécifiques de son périmètre. Cette démarche, co-construite avec et entre les communes, vient utilement compléter la réforme de l'instruction. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document de planification qui détermine les orientations d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir et fixera en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale, joints au dossier d'enquête publique.

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté de Communes du Sud Avesnois. A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCSA, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Par décision N° E24000021 / 59 en date du 13 mars 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Monsieur Jean BERNARD en qualité de commissaire enquêteur et Madame Josiane BROUET en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour procéder à l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCSA ;

Le dossier d'enquête publique composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sous format papier dans les mairies de **Anor, Baives, Eppe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Moustier en Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-en-Fagne, Wignehies, Willies et ainsi qu'au siège de la CCSA** pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture ;
- Sous format numérique sur le site internet de la CCSA <https://cc-sudavesnois.fr/>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans les mairies de **Anor, Baives, Eppe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Moustier en Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-en-Fagne, Wignehies, Willies et ainsi qu'au siège de la CCSA** aux horaires habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la CCSA.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les lieux de permanences, les :

- **Lundi 27 mai 2024 de 9h à 12h à la mairie de Fourmies**
- **Mercredi 29 mai 2024 de 14h à 17h à la mairie de Trélon**
- **Judi 6 juin 2024 de 14h à 17h à la mairie de Wignehies**
- **Vendredi 14 juin 2024 de 9h à 12h à la mairie d'Anor**
- **Mardi 18 juin 2024 de 14h à 17h à la mairie de Glageon**
- **Samedi 22 juin 2024 de 9h à 12h à la mairie de Wallers en Fagne**
- **Judi 27 juin 2024 de 14h à 17h au siège de la Communauté de Communes Sud Avesnois à Fourmies**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique du dossier d'élaboration du PLUi de la CCSA, CC SUD-AVESNOIS, 2 rue du Général Raymond Chomel, 59610 FOURMIES avec la mention « NE PAS OUVRIR ».
- Sur les registres d'enquête en version papier tenus dans toutes les mairies de la CCSA et au siège de la CCSA aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Par voie électronique, aux adresses suivantes :
 - Préférentiellement : sur le site de la CCSA <https://cc-sudavesnois.fr/> qui permet la consultation du dossier et l'accès à un formulaire transmis par voie électronique.
 - plui@cc-sudavesnois.fr en indiquant comme objet : « enquête publique PLUi CCSA »

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par la commission d'enquête pourront être consultés au siège de la CCSA aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Sud Avesnois [Communauté de Communes – Terre de talent et d'ambition \(cc-sudavesnois.fr\)](https://www.communauté-de-communes-terre-de-talent-et-d-ambition.fr).

Le Président